

**DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE  
EUROPEEN DE CHIRURGIE ONCOLOGIQUE  
3<sup>ème</sup> Cycle**

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Médicales.*

### ARTICLE I : CREATION

Il est créé, sous la responsabilité du Professeur Emmanuel BUSSIERES, par décision des Conseils des Universités, à compter de l'année universitaire 2002-2003, un Diplôme Interuniversitaire de **Pratiques Chirurgicales en Cancérologie** à l'Université de Bordeaux, en collaboration avec les Universités de Marseille, Lyon, Paris et Nantes et la participation de l'Université de Gênes (Italie).

A compter de l'année universitaire 2021-2022, l'intitulé est modifié pour devenir « **Diplôme Interuniversitaire Européen de chirurgie oncologique** ».

### ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Donner aux chirurgiens généralistes ou spécialistes les outils de l'exercice pluridisciplinaire dans le cadre d'une intégration à un réseau de soins en cancérologie ;
- Définir les modalités des indications chirurgicales et la qualité des actes dans le contexte de la Médecine fondée sur des preuves scientifiques ;
- Proposer un enseignement post-universitaire de la cancérologie fondamentale appliquée à l'exercice de la chirurgie ;
- Inciter à une ouverture aux problématiques communes à différentes spécialités ;
- Préparer à l'accréditation des réseaux et à l'évaluation des résultats thérapeutiques.

### ARTICLE III : RESPONSABLE

**Professeur Serge EVRARD**

*Institut Bergonié*

*Département de Chirurgie Oncologique*

*229 Cours de l'Argonne*

*33076 BORDEAUX*

*Tél. : 05 56 33 32 61*

*Fax : 05 56 33 33 83*

*E-mail : [s.evrard@bordeaux.unicancer.fr](mailto:s.evrard@bordeaux.unicancer.fr)*

La direction de l'enseignement est assurée à Lyon par le Professeur Michel RIVOIRE, à Marseille par le Professeur Eric LAMBEAUDIE, à Nantes par le Professeur JM Classe et à Paris par le Professeur Fabrice LECURU.

### Organisation inter universitaire :

- Un conseil pédagogique est formé par les responsables du diplôme dans chaque université associée, il peut coopter tout enseignant qu'il lui semblera nécessaire ;
- Il élit un coordinateur pour deux ans, renouvelable ;
- Il se réunit pour accorder les autorisations d'inscription, organiser l'enseignement de l'année suivante et pour juger des mémoires et de la recevabilité des candidats ;
- Il fixe l'effectif des étudiants, les objectifs pédagogiques, le contenu des enseignements, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation de l'enseignement.

## **ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION**

### **A) Capacité d'accueil :**

50 candidats pour l'ensemble des universités co-contractantes (3 à 4 à Bordeaux).

### **B) Durée des études :**

Un an (sous réserve de l'accord du conseil pédagogique, l'enseignement pourra être étalé sur 2 années successives, dans ce cas les candidats seront dispensés de droits spécifiques pour leur deuxième année mais devront acquitter le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel). Aucune dispense d'enseignement n'est envisagée.

### **C) Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel et à distance.

**75 heures** réparties en quatre sessions de 2 à 3 jours, plus 25 heures de travail personnel (préparation de cas cliniques, mémoire et discussion d'articles scientifiques de la spécialité

### **D) Lieu des cours :**

Les cours ont lieu à Marseille, Lyon, Nantes et Paris.

La pédagogie sera fondamentalement interactive et basée sur l'apprentissage de cas cliniques, la simulation de comités de décision thérapeutique pluridisciplinaire, la présentation par les étudiants de thèmes donnés selon leur spécialité.

Conférences sur des sujets d'actualité par des spécialistes.

Rédaction d'un mémoire (à partir de cas ou d'expérience personnelle). Programme annexé au présent règlement.

### **E) Lieu des examens :**

Les examens se dérouleront lors de la dernière session d'enseignement (en présentiel) ou par un système informatique.

## **ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**Sont admis à s'inscrire** en vue de ce diplôme : les Docteurs en Médecine, les internes en chirurgie souhaitant acquérir une formation complémentaire en chirurgie oncologique.

Si les demandes excèdent le quota défini par le conseil pédagogique, une préférence sera accordée aux chirurgiens en exercice sans distinction de spécialité, de mode d'exercice ou d'ancienneté.

Les demandes seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription.

Le conseil pédagogique est souverain pour accorder l'autorisation d'inscription.

**Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (a minima).**

Les inscriptions administratives à Bordeaux ont lieu au service Scolarité D.U. Santé.

**Date du début de la formation :** septembre.

## **ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION**

Le montant des droits spécifiques est de **800 € /an** en formation initiale et **1300 € /an** en formation continue, auquel s'ajoute le droit de scolarité dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel.

## **ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION**

**A) Composition du jury :** présidé par un enseignant universitaire, il est composé d'au moins trois membres :

Professeur Serge EVRARD

Professeur Michel RIVOIRE

Professeur Eric LAMBEAUDIE

Professeur Jean-Marc CLASSE

Professeur Fabrice LECURU.

**B) Nombre de session :**

Il est organisé une session unique d'examen.

**C) Nature des épreuves :**

Les candidats sont soumis aux épreuves suivantes :

– **L'assiduité à tous les modules.**

– **Contrôle continu :**

Au cours de l'année, **chaque étudiant présentera obligatoirement un sujet sous forme d'un cours intégré** dans les thèmes de l'enseignement et qui lui sera donné à l'avance par le responsable de l'enseignement.

– **Epreuve écrite :** QCM (Questionnaire à Choix Multiples) et QROC (Question à réponse Ouverte Courte).

– **Rédaction d'un mémoire : (facultatif)**

Le sujet (proposé par l'étudiant) sera validé par le responsable de l'enseignement. Le document, fruit d'un travail personnel, sera jugé par deux responsables d'enseignement. La date de remise du mémoire est fixée par le conseil pédagogique et communiquée lors de la première session du diplôme.

**D) Conditions de validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir la moyenne générale.

**E) Redoublement :**

Le redoublement est autorisé en cas d'échec à l'écrit et la durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

## **ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME**

Le diplôme Interuniversitaire Européen de chirurgie oncologique est délivré aux candidats admis, sous le sceau de l'Université co-contractantes où ils se sont inscrits et la signature de son Président.

**Création :** Conseil U.F.R. 2 du 24/05/2002  
C.E.V.U. du 21/06/2002  
C.A. du 05/07/2002

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 15/04/2011  
C.E.V.U. du 19/05/2011

**Changement d'intitulé, augmentation du coût de la formation et modifications :**  
Conseil UFR des Sciences Médicales du 13/09/2021  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2021  
**(Version 3)**

**Suspension 2025/2026 :**  
Conseil UFR Sciences Médicales du 05/05/2025  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/05/2025  
**(Version 4)**

***ANNEXE FINANCIERE***

## GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE

Zones à renseigner		Tarif	Nbre stagiaires
		RE financée	1 300 €
		RE non financée	1 300 €
		FI / internes	800 €

**DIU EUROPEEN DE CHIRURGIE ONCOLOGIQUE**

**CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL** **2 100 €**

### COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés		273 €	0 €
- Maîtres de conférences et assimilés		177 €	0 €
- Professeurs agrégés et assimilés		189 €	0 €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		165 €	0 €
- Doctorants contractuels		92 €	0 €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue		113 €	0 €
- Vacataires non fonctionnaires		58 €	0 €
- Vacataires fonctionnaires		43 €	0 €
- Autres (honoraires de formation...)	75	0 €	0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>	<b>75</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### COÛTS SPECIFIQUES

- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)	
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	
- Autres frais spécifiques	
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>	<b>0 €</b>

**I - TOTAL COÛTS DIRECTS** **0 €**

**MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)** **100,0%** **2 100 €**

### COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

#### COÛTS DE SOUTIEN

- Appui à la formation	0 €
- Documentation	0 €
- Valorisation et appui à la recherche	0 €
- Vie étudiante	0 €
<b>TOTAL COÛTS DE SOUTIEN</b>	<b>0 €</b>

#### COÛTS DE SUPPORT

- Gouvernance, pilotage, gestion	0 €
- Patrimoine immobilier	0 €
- Système d'information et numérique	0 €
<b>TOTAL COÛTS DE SUPPORT</b>	<b>0 €</b>

**II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS** **0 €**

**OU**

**II2 - FRAIS DE GESTION** **35%** **735 €**

**III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)** **735 €**

**MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)** **65,0%** **1 365 €**

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	368 €
dont coûts directs	0 €
dont coûts indirects	0 €
Coût complets de l'heure de formation	#DIV/0!
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>1 050 €</b>
<i>en % du tarif de vente</i>	<i>100,0%</i>
<b>Marge sur coûts complets</b>	<b>683 €</b>
<i>en % du tarif de vente</i>	<i>65,0%</i>
Nombre minimum de stagiaires REF	1
Nombre minimum de stagiaires RENF	1
Nombre minimum de stagiaires FI	1